



## Le conseil d'administration du Sdis a procédé au vote du budget primitif 2018

**11 avril 2018**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Gard s'est réuni mardi 10 avril afin de procéder notamment à l'examen du budget primitif pour l'année 2018.

Le rapport relatif au budget du Sdis a été validé par les administrateurs avec 16 votes favorables et 6 absentions. Aucun vote défavorable n'a été prononcé.

Le budget total s'élève ainsi à 126 millions d'euros, décomposé en :

- Section de fonctionnement : 78 M d'euros,
  - o Dont **71,6 de dépenses réelles de fonctionnement**
- Section d'investissement : 48 M d'euros
  - o Comprenant en dépenses réelles d'investissement : 22.25 M d'euros dont **17.19 M de dépenses d'équipement et de casernement** et 5 M de remboursement de capital de la dette.

Ce budget particulièrement contraint laissera très peu de marges de manœuvre. Des économies importantes ont été réalisées sur les charges courantes de fonctionnement.

Les charges de personnel représentent quant à elles près de 80 % de la section de fonctionnement avec une progression de 1.18 % par rapport à l'année 2017.

L'accent a également été mis sur les problématiques des matériels roulants et sur l'amélioration de la sécurisation des sapeurs-pompiers en intervention.

Globalement, ce budget est l'expression du protocole d'accord validé au mois de novembre dernier par le président du Conseil départemental, le président du Sdis, les présidents des groupes du Département et les syndicats de sapeurs-pompiers.

**Contact :**

Christian VILES, responsable du secrétariat général du Sdis – 06.14.62.48.95

**Pour nous suivre, n'hésitez pas à cliquer sur les liens suivants :**



Sapeurs-Pompiers du Gard



pompierdugard



Sapeurs-Pompiers du Gard SDIS 30



@pompierdugard



pompierdugard



www.sdis30.fr